

**DEMANDE D'ATTRIBUTION DE TARIF POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE,
LES ACTIVITES PERISCOLAIRES ET L'ACCUEIL DE LOISIRS**

1) **Nom - Prénom du Payeur de la facture :**

.....

2) **Nom - Prénom de l'allocataire ayant déclaré l'enfant à la CAF ou MSA :**

.....

N° de l'allocataire CAF (Haute-Garonne) :

N° de l'allocataire MSA :

3) **Nom - Prénom de l'enfant :**

J'autorise les services de la commune à récupérer mon Quotient Familial (QF) auprès de la CAF Haute-Garonne ou de la MSA.

QF PRIS EN COMPTE : JANVIER 2023 - DOCUMENTS A FOURNIR AVEC LA DEMANDE :

• Vous êtes allocataire de la CAF Haute-Garonne ou de la MSA :

- Si vous avez coché l'autorisation de récupération du QF, les services se chargent de le mettre à jour ;
- Si vous ne l'avez pas coché, veuillez nous fournir **vosre attestation de QF de JANVIER 2023**.

• Vous n'êtes pas allocataire de la CAF Haute-Garonne mais d'un autre département :

Vous devez nous transmettre votre attestation de QF de JANVIER 2023.

• Votre QF n'est pas disponible sur la CAF ou la MSA :

Vous devez nous fournir votre avis d'imposition 2022 (sur les revenus 2021) du foyer et votre dernière attestation de prestations familiales.

Le tarif est valable jusqu'au 31.08.2024 et doit être renouvelé chaque année scolaire.



IMPORTANT : A défaut du retour de ce document et des pièces à fournir, la tranche tarifaire la plus élevée sera appliquée.

Document à retourner au Guichet Unique avec le dossier d'inscription de l'enfant ou par mail à l'adresse suivante : regie@mairie-grenade.fr

A Grenade, le
Signature